

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

La Ministre

Réf-CAB/NC/ASB

Paris le 12 mars 2018

Monsieur le Président,

Vous le savez, j'ai souhaité faire une priorité de l'accompagnement des universités sur le chemin de l'affirmation de leur identité et de leur signature à travers leur projet d'établissement et leur politique de site, afin que chacune puisse trouver sa pleine place dans un paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en pleine transformation.

La définition du projet d'établissement est en effet une étape-clef de ce mouvement. Qu'il s'agisse de ses forces en matière d'enseignement et de recherche, des particularités de son histoire ou de son environnement territorial, chaque établissement doit se saisir des espaces de liberté et d'autonomie qui sont les siens et affirmer la singularité qui le distingue au niveau national, bien sûr, mais également au niveau international.

Cette tâche n'est pas toujours aisée, mais elle est déterminante. Affirmer un projet et une identité, c'est faire des choix, c'est définir une orientation qui pourra engager chacun au sein de l'établissement et permettre à celui-ci, dans son ensemble, d'être plus attractif et plus reconnu encore aux yeux des étudiants et des enseignants-chercheurs.

Ce travail d'élaboration d'un projet pour l'établissement, vous l'avez placé au cœur de votre action depuis plusieurs mois. Il structurait d'ores et déjà votre candidature à la présidence de l'Université de La Rochelle. Il est au centre de la démarche qu'une fois élu, vous avez souhaité engager avec l'ensemble des parties prenantes.

C'est ce dialogue au long cours qui vous permet aujourd'hui de proposer un projet d'établissement que vous m'avez présenté et qui me paraît être non seulement le naturel reflet de vos spécificités – scientifiques et territoriales notamment – mais qui, de surcroît, ne ressemble à nul autre. Vous avez en effet su prendre toute la mesure de l'importance, pour un établissement comme le vôtre, de se positionner sur un terrain que nul ne peut vous contester, celui de la ville littorale durable.

. . . / . . .

Monsieur Jean-Marc OGIER Président Université de la Rochelle 23, avenue Albert Einstein BP 33060 17031 LA ROCHELLE Cedex 9 C'est naturellement aux conseils de votre université qu'il appartient de valider ce projet. Je constate à cet égard que le Conseil académique s'est très largement prononcé en sa faveur. Vous avez également souhaité poursuivre le dialogue en reportant le Conseil d'administration qui devait se réunir pour l'examiner au mois de décembre dernier, afin de continuer à échanger avec vos communautés, dont je sais combien elles sont également soucieuses de l'avenir de l'établissement.

Au moment où votre Conseil d'administration se réunit à nouveau, dans des conditions que je sais difficiles, je tiens à rappeler le rôle déterminant que tiennent les conseils centraux dans la vie des établissements d'enseignement supérieur. Aussi nourris et vifs qu'ils puissent être, ces débats sont indispensables et c'est pourquoi il est nécessaire que les instances puissent se réunir effectivement, dans un climat aussi serein que possible. J'en appelle donc à la responsabilité de chacun, pour qu'un débat constructif puisse se tenir. Il en va de la capacité même de l'Université de La Rochelle à définir et déployer son projet d'établissement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de toute ma considération.

Frédérique VIDAL